



Demande de renseignement pour une situation précédente

Par **chouber74**, le **28/02/2010** à **13:35**

Bonjour, j'en voudrais poser une question qui concerne ma cousine. en fait à l'âge de 4 ans son père qui résidait et qui réside encore en France l'avait emmené avec lui avec un visa touristique mais il l'a gardé avec lui avec sa deuxième famille en France jusqu'à l'âge de 8 ans sans lui procurer de titre de séjour où elle est revenue au Maroc. actuellement elle a 22 ans et désire poursuivre ses études en France. rn alors ma question est rn1- doit-elle citer son ancienne visa sur le formulaire de demande de visa ou pas ?rn2- vu la situation irrégulière dans laquelle elle était à cette époque, est-ce que cela pourra bloquer l'obtention de son visa ?rn merci pour vos réponses

Par **Cleyo**, le **28/02/2010** à **15:09**

Bonjour, rn rn rn Je lui conseillerai plutôt de cacher totalement cet épisode qui est probablement totalement oublié aujourd'hui des autorités consulaires. rn rn A l'époque, en effet, les visas n'étaient pas du tout informatisés, aussi aucune trace ne doit désormais exister. rn rn Cleyo